

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit Mothers California Gold Pure Polish

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 07100, 07102, 07105, 37100

Synonymes aucune

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Soins de voiture

Utilisations déconseillées Aucun renseignement disponible

Renseignements sur le distributeur

Adresse Fournisseur
MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Société
MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec : 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou +1 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) aux États-Unis, au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique

Non classé.

Éléments pour les étiquettes

Mot indicateur
aucune

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs
Sans objet.

Déclarations sur la sécurité

- Aucune.

Autres informations

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Distillats de pétrole, légers hydrotraités	64742-47-8	10-25	-	-
Solvant naphénique et paraffinique	64742-47-8	10-25	-	-
Kaolin calciné	66402-68-4	10-25	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	<1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants Aucun à notre connaissance.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Pas d'information disponible.

Dangers spécifiques du produit Pas de matières à signaler spécialement.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique

Aucune.

Sensibilité à une décharge statique

Aucune.

Équipement de protection et Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé

précautions pour les pompiers ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Distillats de pétrole, légers hydrotraités 64742-47-8	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ (as oil mist)	TWA: 5 mg/m ³ (as oil mist)	-
Kaolin calciné 66402-68-4	STEL: 10 mg/m ³ Zr TWA: 5 mg/m ³ Zr TWA: 0.02 mg/m ³ Mn respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m ³ Mn inhalable particulate matter	TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) STEL: 10 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ respirable dust TWA: 10 mg/m ³ total dust
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques	Douches Points de lavage des yeux Systèmes d'aération
---------------------------	---

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection chimique.
Protection de la peau et du corps	Gants de protection.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
--------------------------	--

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	Liquide.	Aspect	Blanc.
Odeur	Fragrance.	Seuil de perception de l'odeur	Pas d'information disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	9	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	> 105 °C / > 221.3 °F	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	14000 cps	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Non Inflammable	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%)	donnée non disponible
--------------------------	-----------------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter	Ne pas congeler. Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Produits de décomposition dangereux	aucun en utilisation appropriée La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucun effet connu d'après les informations fournies.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Ingestion	Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH : Sans objet

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillats de pétrole, légers hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Solvant naphénique et paraffinique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Poly(diméthylsiloxane)	> 24 g/kg (Rat) > 17 g/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	-
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg (Rat)	12800 mg/kg (Rat) 12870 mg/kg (Rabbit)	72.6 mg/L (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun à notre connaissance.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ne devrait pas être un sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de substances qui sont connues pour être mutagènes ou soupçonnées de l'être.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérogènes.

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique		Group 3		X

CIRC: (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT - exposition répétée

Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition prolongée ou répétée.

Toxicité chronique

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Risque d'aspiration

Selon de données sur le produit, ce produit ne satisfait pas les exigences pour être classé comme un danger par aspiration. Toutefois, ce produit contient un ingrédient qui peut causer une aspiration en cas d'ingestion.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Distillats de pétrole, légers hydrotraités 64742-47-8		LC50 96 h: = 45 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 2.2 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 2.4 mg/L static (Oncorhynchus mykiss)		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)
Solvant naphénique et paraffinique 64742-47-8		LC50: 45 mg/L Pimephales promelas 96 h flow-through LC50: 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static LC50: 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h static		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom Chimique	Log Poctanol/eau
Alcool isopropylique	0.05

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets nocifs Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone Sans objet
Polluants organiques persistants Sans objet

Déchet dangereux

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Kaolin calciné	Y23
Alcool isopropylique	Y42

La Convention de Rotterdam Sans objet

(consentement éclairé préalable)

Convention internationale pour la Sans objet

prévention de la pollution par les navires (MARPOL)

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des**Etats-Unis**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Kaolin calciné	66402-68-4	10-25	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Kaolin calciné		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Kaolin calciné	X		X	X	X
Alcool isopropylique	X	X	X		X

États-Unis Informations sur les**étiquettes EPA**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques N/A
HMIS	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Précautions individuelles B

Préparée par Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission 31-août-2018
Date de révision 31-août-2018
Note de révision Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique